

# 2 Les établissements

2.1	Les écoles en 2007-2008	36
2.2	Les classes du premier degré en 2007-2008	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2007-2008	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

## Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2007-2008, un peu plus de 55 300 écoles, contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu moins de 55 700 en 2006-2007 (en France métropolitaine et dans les DOM). Cette diminution touche le secteur public et plus spécialement les écoles maternelles (- 1,4%) plutôt que les écoles élémentaires (- 0,3%). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles élémentaires baisse de 0,5 %, tandis que le nombre d'écoles maternelles augmente de 50 écoles par rapport à l'année précédente. Les écoles maternelles ne représentent toutefois que 3,9 % de l'ensemble des écoles privées (34,0 % dans le secteur public) [1].

À la rentrée 2007, dans le secteur public, 5 475 écoles sont à classe unique, soit 11 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 82 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 59 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 10 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 3,1 % d'écoles à classe unique. 47,7 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

## Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

1980-1981, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1982.

– Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41, 07.05, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

## Les écoles en 2007-2008

## [1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001 (1)
<b>Public</b>							
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616	...
<b>Total Public</b>	<b>61 660</b>	<b>57 838</b>	<b>55 447</b>	<b>54 337</b>	<b>53 984</b>	<b>53 506</b>	...
<b>Privé</b>							
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170	...
<b>Total Privé</b>	<b>7 026</b>	<b>6 385</b>	<b>6 043</b>	<b>5 859</b>	<b>5 781</b>	<b>5 736</b>	...
<b>Total Public + Privé</b>	<b>68 686</b>	<b>64 223</b>	<b>61 490</b>	<b>60 196</b>	<b>59 765</b>	<b>59 242</b>	...

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public</b>							
Écoles maternelles	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000
Écoles élémentaires	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928
dont à classe unique	...	...	...	...	4 503	4 303	4 147
<b>Total Public</b>	<b>52 727</b>	<b>52 219</b>	<b>51 664</b>	<b>51 155</b>	<b>50 668</b>	<b>50 290</b>	<b>49 928</b>
<b>Privé</b>							
Écoles maternelles	245	222	199	184	190	160	213
Écoles élémentaires	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188
dont à classe unique	...	...	...	...	...	118	138
<b>Total Privé</b>	<b>5 640</b>	<b>5 570</b>	<b>5 523</b>	<b>5 473</b>	<b>5 490</b>	<b>5 377</b>	<b>5 401</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>58 367</b>	<b>57 789</b>	<b>57 187</b>	<b>56 628</b>	<b>56 158</b>	<b>55 667</b>	<b>55 329</b>

(1) Données non disponibles en 2000-2001.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2007-2008  
(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total
<b>Public</b>									
1	1 323	4 136	5 459	5	11	16	1 328	4 147	5 475
2	2 350	4 500	6 850	14	17	31	2 364	4 517	6 881
3	4 064	3 650	7 714	45	32	77	4 109	3 682	7 791
4	3 413	3 218	6 631	40	34	74	3 453	3 252	6 705
5	2 570	3 680	6 250	59	64	123	2 629	3 744	6 373
6 à 10	2 782	10 012	12 794	213	281	494	2 995	10 293	13 288
11 à 15	79	2 612	2 691	40	245	285	119	2 857	2 976
15 et plus	1	326	327	2	110	112	3	436	439
<b>Total Public</b>	<b>16 582</b>	<b>32 134</b>	<b>48 716</b>	<b>418</b>	<b>794</b>	<b>1 212</b>	<b>17 000</b>	<b>32 928</b>	<b>49 928</b>
<b>Privé</b>									
1	30	137	167	1	1	2	31	138	169
2	41	523	564	1	5	6	42	528	570
3	42	613	655	5	-	5	47	613	660
4	25	610	635	1	3	4	26	613	639
5	18	515	533	-	4	4	18	519	537
6 à 10	36	1 766	1 802	1	25	26	37	1 791	1 828
11 à 15	9	679	688	-	15	15	9	694	703
15 et plus	3	274	277	-	18	18	3	292	295
<b>Total Privé</b>	<b>204</b>	<b>5 117</b>	<b>5 321</b>	<b>9</b>	<b>71</b>	<b>80</b>	<b>213</b>	<b>5 188</b>	<b>5 401</b>

## Présentation

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991 mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999 [1]. À la rentrée 2007-2008, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 282 034 classes, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 1999-2000 et de 0,1 % par rapport à 2006-2007. Cette apparente stabilité est due à une baisse des classes préélémentaires et une hausse des classes du CP au CM2. Dans le secteur public, on dénombre 244 730 classes, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 1999 et quasi nulle par rapport à 2006. Dans le secteur privé, la hausse est de 0,4 % par rapport à 2006-2007, soit 37 304 classes.

En 2007-2008, 244 730 classes du premier degré appartiennent au secteur public et 37 304 au secteur privé. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,8 % dans le privé. Ces classes de préélémentaire appartiennent à près de 88 % au secteur public. De même, les classes de l'enseignement public représentent 86 % des classes élémentaires [2].

En 2007-2008, on constate, aussi bien pour les classes préélémentaires du secteur public que du secteur privé, une légère diminution du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 2006. Par contre, les classes élémentaires, tant publiques que privées, voient leurs effectifs moyens par classe augmenter [3].

## Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble, au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation.** Cela regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'Information, 05.41, 07.05, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

## Les classes du premier degré en 2007-2008

### [1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006	2007
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007	2008
<b>Public</b>									
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	70 808	68 803	67 569
Écoles élémentaires	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	173 537	175 667	177 161
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303	4 147
<b>Total Public</b>	<b>254 620</b>	<b>249 715</b>	<b>245 956</b>	<b>245 000</b>	<b>244 921</b>	<b>243 993</b>	<b>244 345</b>	<b>244 470</b>	<b>244 730</b>
<b>Privé</b>									
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973		542	889
Écoles élémentaires	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202		36 625	36 415
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-		118	138
<b>Total Privé</b>	<b>38 282</b>	<b>38 417</b>	<b>37 832</b>	<b>37 351</b>	<b>37 293</b>	<b>37 175</b>	<b>37 106</b>	<b>37 167</b>	<b>37 304</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>292 902</b>	<b>288 132</b>	<b>283 788</b>	<b>282 351</b>	<b>282 214</b>	<b>281 168</b>	<b>281 451</b>	<b>281 637</b>	<b>282 034</b>

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles élémentaires sont comptabilisés dans les lignes "Écoles élémentaires".

### [2] Nombre de classes par type de classe (France métropolitaine + DOM)

	2006	2007	2008
<b>Public</b>			
Classes préélémentaires	86 942		86 642
CP-CM2	152 448		153 030
ASH	5 080		5 058
<b>Total Public</b>	<b>244 470</b>		<b>244 730</b>
<b>Privé</b>			
Classes préélémentaires	11 737		11 853
CP-CM2	25 080		25 067
ASH	350		384
<b>Total Privé</b>	<b>37 167</b>		<b>37 304</b>
<b>Public + Privé</b>			
Classes préélémentaires	98 679		98 495
CP-CM2	177 528		178 097
ASH	5 430		5 442
<b>Total Public + Privé</b>	<b>281 637</b>		<b>282 034</b>

### [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006	2007
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007	2008
<b>Public</b>									
Classes préélémentaires	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9	25,8
CP-CM2	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6	22,7
<b>Privé</b>									
Classes préélémentaires	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3	26,9
CP-CM2	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9	23,1
<b>Public + Privé</b>									
Classes préélémentaires								26,1	25,9
CP-CM2								22,6	22,7

## Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, le nombre de lycées et de collèges publics croît de façon moins prononcée alors que le nombre de lycées professionnels diminue. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1].

Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés a diminué très faiblement à la rentrée 2007 (- 740). Cette baisse, pour la cinquième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Depuis, les fermetures de classes interviennent principalement dans les collèges publics, en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. À cette rentrée, le secteur privé voit le nombre de divisions en légère hausse dans les lycées et les lycées professionnels après une quasi-stabilité durant les années scolaires précédentes [2]. À la rentrée 2007, le nombre moyen d'élèves par division reste globalement stable dans le secteur public et dans le secteur privé, avec toutefois une légère baisse pour les lycées professionnels publics. Pour les lycées, cet indicateur reste plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Il souligne un écart moyen de 3,3 élèves par division dans les lycées d'enseignement général. L'écart mesuré dans les classes des lycées professionnels vaut 1 à cette rentrée. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,8 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

## Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.
- **Lycées, LP**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.
- **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré (voir 4.19).

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.
- Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

# Collèges et lycées : évolution par type d'établissement

## [1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public</b>														
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238	5 247
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043	1 027
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554	1 563
EREA	nd	nd	nd	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80	80
<b>Total Public</b>	<b>5 481</b>	<b>6 464</b>	<b>7 378</b>	<b>7 573</b>	<b>7 757</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 842</b>	<b>7 862</b>	<b>7 873</b>	<b>7 886</b>	<b>7 901</b>	<b>7 915</b>	<b>7 917</b>
<b>Privé</b>														
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773	1 778
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	650	647	644	641	658	653	660
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069	1 063
<b>Total Privé</b>	<b>5 009</b>	<b>4 612</b>	<b>3 929</b>	<b>3 956</b>	<b>3 913</b>	<b>3 714</b>	<b>3 557</b>	<b>3 546</b>	<b>3 527</b>	<b>3 530</b>	<b>3 498</b>	<b>3 522</b>	<b>3 495</b>	<b>3 501</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>10 490</b>	<b>11 076</b>	<b>11 307</b>	<b>11 529</b>	<b>11 670</b>	<b>11 529</b>	<b>11 386</b>	<b>11 388</b>	<b>11 389</b>	<b>11 403</b>	<b>11 384</b>	<b>11 423</b>	<b>11 410</b>	<b>11 418</b>

(1) Données France métropolitaine (hors DOM). nd : non disponible.

## [2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public</b>													
Collèges	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177
LP	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580
Lycées	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524
EREA	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>194 756</b>	<b>194 539</b>	<b>194 307</b>	<b>195 209</b>	<b>195 763</b>	<b>196 090</b>	<b>196 365</b>	<b>194 997</b>	<b>192 650</b>	<b>190 029</b>	<b>188 446</b>	<b>187 248</b>
<b>Privé</b>													
Collèges	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854
LP	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344
Lycées	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999
<b>Total Privé</b>	<b>49 830</b>	<b>49 783</b>	<b>49 740</b>	<b>49 743</b>	<b>49 925</b>	<b>49 939</b>	<b>50 115</b>	<b>50 293</b>	<b>50 237</b>	<b>50 285</b>	<b>50 008</b>	<b>49 740</b>	<b>50 197</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>244 874</b>	<b>244 539</b>	<b>244 279</b>	<b>244 050</b>	<b>245 134</b>	<b>245 702</b>	<b>246 205</b>	<b>246 658</b>	<b>245 234</b>	<b>242 935</b>	<b>240 037</b>	<b>238 186</b>	<b>237 445</b>

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public</b>												
Collèges	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3
LP	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4
Lycées	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1
<b>Privé</b>												
Collèges	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1
LP	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4
Lycées	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6
<b>Public + Privé</b>												
Collèges	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6
LP	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2
Lycées	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1

# 2 Les établissements

## Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 418 à la rentrée 2007, dont 337 dans les DOM (3 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand, Dijon et Orléans-Tours, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Aix-Marseille et Paris ont, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demie le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans cinq académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels dans l'académie de Besançon. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion), voire trois fois plus dans celles d'Île-de-France [3].

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids est égal à 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,3 % et 50,8 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 152 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public et, respectivement, 161 pour 100 pour le secteur privé.

## Définitions

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.19.

## → Pour en savoir plus

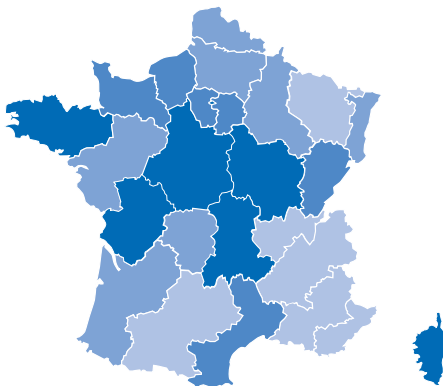
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## Collèges et lycées : distribution par académie

### [1] Nombre d'établissements du second degré sous tutelle de l'Éducation nationale par académie en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	207	47	59	3	316	75	59	61	195	511
Amiens	173	45	44	2	264	43	24	27	94	358
Besançon	115	27	29	2	173	38	17	9	64	237
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	42	44	181	569
Caen	151	24	42	3	220	54	23	27	104	324
Clermont-Ferrand	142	25	30	3	200	62	12	28	102	302
Corse	28	4	9	1	42	2	-	2	4	46
Créteil	347	39	129	3	518	76	17	52	145	663
Dijon	162	18	43	3	226	28	9	21	58	284
Grenoble	244	46	81	4	375	88	46	57	191	566
Lille	329	99	86	6	520	123	22	64	209	729
Limoges	77	19	23	1	120	11	7	8	26	146
Lyon	209	54	67	3	333	102	56	58	216	549
Montpellier	201	28	49	2	280	66	29	32	127	407
Nancy-Metz	233	62	60	4	359	47	35	40	122	481
Nantes	241	45	66	4	356	171	43	81	295	651
Nice	140	21	39	-	200	40	19	42	101	301
Orléans-Tours	235	41	50	3	329	58	21	31	110	439
Paris	111	31	73	4	219	68	19	95	182	401
Poitiers	160	34	41	4	239	48	10	19	77	316
Reims	132	31	38	2	203	31	11	19	61	264
Rennes	212	40	59	5	316	174	33	59	266	582
Rouen	167	29	48	2	246	35	12	24	71	317
Strasbourg	144	17	53	1	215	31	16	24	71	286
Toulouse	233	57	68	3	361	84	39	46	169	530
Versailles	416	50	145	7	618	104	24	76	204	822
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 061</b>	<b>994</b>	<b>1501</b>	<b>80</b>	<b>7 636</b>	<b>1754</b>	<b>645</b>	<b>1 046</b>	<b>3 445</b>	<b>11 081</b>
Guadeloupe	43	7	15	-	65	10	11	7	28	93
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	73	13	28	-	114	5	2	2	9	123
DOM	186	33	62	-	281	24	15	17	56	337
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>5 247</b>	<b>1 027</b>	<b>1 563</b>	<b>80</b>	<b>7 917</b>	<b>1 778</b>	<b>660</b>	<b>1 063</b>	<b>3 501</b>	<b>11 418</b>

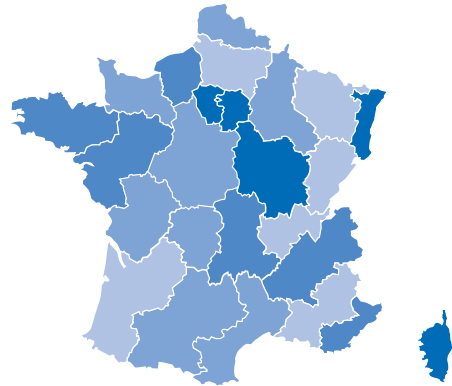
### [2] Part des collèges dans les établissements du second degré en 2007



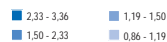
nombre de collèges / nombre d'établissements %



### [3] Représentation des LEGT par rapport aux LP en 2007



nombre de LEGT par rapport aux LP



## Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public et du secteur privé suit un enseignement de premier cycle. L'enseignement adapté n'est pratiquement pas dispensé dans le secteur privé. Une petite partie des élèves de lycée professionnel (3,9 % dans le secteur public et 7,7% dans le secteur privé) suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. Les trois quarts des lycéens sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique (76,1 % dans les lycées publics, 72,3 % dans les lycées privés). La part des élèves de lycées inscrits en second cycle professionnel (9,5 % dans le public et 12,6 % dans le privé) révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Le nombre de divisions a fortement augmenté, depuis 1970-1971, sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs. Le nombre de divisions continue à progresser dans le second cycle professionnel. Dans le second cycle général et technologique, ce nombre a connu une croissance soutenue jusqu'à la rentrée 1991 puis s'est stabilisé. Une tendance à la baisse semble débuter en 2005 dans le secteur public. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, le nombre de divisions diminue à partir de la rentrée 2003, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèges [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les douze dernières années, une relative stabilité [3].

## Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division " est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.19.

■ **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.19.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.19.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

– Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM) (Y compris post-bac)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS-CPGE	Ensemble	Nombre total d'élèves
<b>Public</b>							
Collèges	96,2	3,8	0,0	0,0	0,0	100,0	2 495 045
LP	3,9	0,0	94,2	1,3	0,5	100,0	437 814
Lycées	0,3	0,0	9,5	76,1	14,2	100,0	1 517 745
EREA	8,6	52,2	37,3	1,5	0,4	100,0	10 755
<b>Total Public</b>	<b>54,3</b>	<b>2,2</b>	<b>12,6</b>	<b>26,0</b>	<b>4,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4 461 359</b>
<b>Privé</b>							
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,1	100,0	648 137
LP	7,7	0,1	88,2	0,6	3,4	100,0	116 804
Lycées	2,5	0,1	12,6	72,3	12,6	100,0	424 570
<b>Total Privé</b>	<b>55,6</b>	<b>0,3</b>	<b>13,2</b>	<b>26,0</b>	<b>4,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 189 511</b>

(1) Y compris les préparations diverses et formations complémentaires.

Lecture - 96,2 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,3 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

## [2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1980 1981 (1)	1990 1991 (1)	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public (2)</b>												
Premier cycle (3)	85 534	108 080	102 100	110 601	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848	101 262
SES-SEGPA	nd	nd	nd	9 245	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692	7 499
Second cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	26 479	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608	28 719
Second cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	40 981	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527	40 960
<b>Total Public</b>	<b>128 376</b>	<b>162 574</b>	<b>165 396</b>	<b>187 306</b>	<b>187 371</b>	<b>187 539</b>	<b>187 685</b>	<b>186 259</b>	<b>183 918</b>	<b>181 288</b>	<b>179 674</b>	<b>178 439</b>
<b>Privé</b>												
Premier cycle (3)	20 399	25 250	26 691	27 379	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456	26 465
SES-SEGPA	nd	nd	nd	227	262	271	279	280	288	292	295	298
Second cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 121	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036	8 169
Second cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 517	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377	12 434
<b>Total Privé</b>	<b>36 399</b>	<b>44 344</b>	<b>47 029</b>	<b>47 244</b>	<b>47 460</b>	<b>47 580</b>	<b>47 705</b>	<b>47 636</b>	<b>47 674</b>	<b>47 341</b>	<b>47 163</b>	<b>47 366</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>164 775</b>	<b>206 918</b>	<b>212 425</b>	<b>234 550</b>	<b>234 831</b>	<b>235 119</b>	<b>235 390</b>	<b>233 895</b>	<b>231 592</b>	<b>228 629</b>	<b>226 837</b>	<b>225 805</b>

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Public (2)</b>													
Premier cycle (3)	26,4	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0	23,9
SES-SEGPA	nd	12,7	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3	13,3
Second cycle professionnel	24,0	21,5	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7	19,4
Second cycle général et technologique	28,6	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5	28,3
<b>Privé</b>													
Premier cycle (3)	25,1	24,6	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8	25,0
SES-SEGPA	nd	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9	13,5	13,5
Second cycle professionnel	20,7	21,3	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1	18,8
Second cycle général et technologique	25,0	25,6	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9	24,9
<b>Public + Privé</b>													
Premier cycle (3)	26,2	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2	24,2
SES-SEGPA	nd	12,7	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4	13,3
Second cycle professionnel	23,1	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6	19,3
Second cycle général et technologique	27,7	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7	27,5

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

## Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est – légèrement – le plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 27,7 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 30,8 élèves. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,1 et 23,2 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de trois élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le Privé. À l'opposé, dans le secteur public, un peu plus d'une classe sur deux scolarise au moins 30 élèves.

## Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **App junior**. Apprenti junior.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.
- **SEGPA**. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

## → Pour en savoir plus

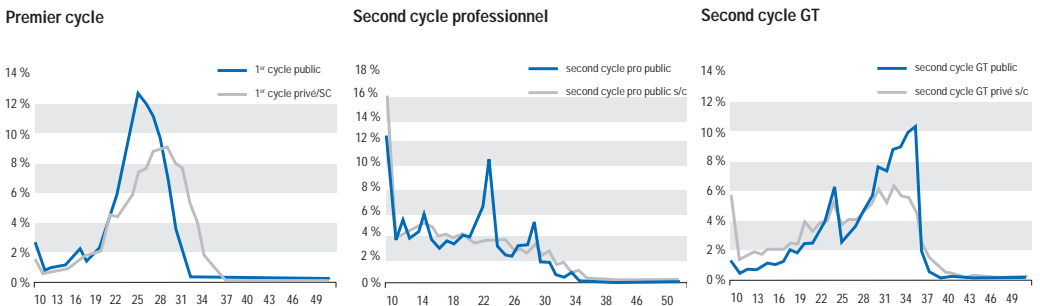
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

## [1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième		1,5	6,6	41,8	44,3	5,7	0,1	0,0	100,0	32 687	24,3
Cinquième		0,8	5,7	38,2	49,7	5,5	0,1	0,0	100,0	30 906	24,7
Quatrième (y compris AES)		1,3	6,6	39,1	46,7	6,1	0,1	0,0	100,0	30 712	24,5
Troisième (y compris INS)		2,3	9,6	40,5	42,5	5,1	0,1	0,0	100,0	31 554	23,9
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>		<b>1,5</b>	<b>7,1</b>	<b>39,9</b>	<b>45,7</b>	<b>5,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>125 859</b>	<b>24,3</b>
UPI, CPA, CLIPA, App. Junior		91,2	2,6	3,0	2,6	0,3	0,1	0,0	100,0	1 289	9,4
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (hors SEGPA)</b>		<b>2,4</b>	<b>7,1</b>	<b>39,6</b>	<b>45,3</b>	<b>5,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>127 148</b>	<b>24,2</b>
SEGPA		56,4	42,8	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	7 797	13,3
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (y compris SEGPA)</b>		<b>5,5</b>	<b>9,2</b>	<b>37,3</b>	<b>42,7</b>	<b>5,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>134 944</b>	<b>23,6</b>
	<b>Public</b>	5,9	9,3	39,9	43,0	2,0	0,0	0,0	100,0	108 760	23,2
	<b>Privé s/c</b>	3,9	8,7	26,6	41,5	18,8	0,5	0,1	100,0	26 184	25,1
<b>CAP</b>	Industrie	68,3	15,9	11,3	3,4	1,0	0,1	0,0	100,0	3 566	13,1
	Services	43,5	21,9	16,3	10,1	6,9	1,2	0,1	100,0	2 330	17,2
	<b>Ensemble</b>	<b>58,5</b>	<b>18,3</b>	<b>13,3</b>	<b>6,1</b>	<b>3,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>5 896</b>	<b>14,8</b>
<b>BEP</b>	Industrie	22,1	20,1	37,8	14,5	5,2	0,2	0,0	100,0	8 482	19,9
	Services	10,5	13,3	30,3	21,7	21,2	2,8	0,3	100,0	9 952	23,9
	<b>Ensemble</b>	<b>15,9</b>	<b>16,4</b>	<b>33,7</b>	<b>18,4</b>	<b>13,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18 434</b>	<b>22,1</b>
<b>Bac pro et BMA</b>	Industrie	48,8	23,1	20,4	6,2	1,4	0,1	0,0	100,0	5 023	15,4
	Services	24,9	24,6	25,0	15,9	8,9	0,6	0,1	100,0	5 988	19,7
	<b>Ensemble</b>	<b>35,8</b>	<b>23,9</b>	<b>22,9</b>	<b>11,5</b>	<b>5,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>11 011</b>	<b>17,7</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (1)</b>	Industrie	40,4	19,9	26,8	9,6	3,2	0,1	0,0	100,0	17 305	17,1
	Services	20,2	18,3	26,4	18,0	15,1	1,8	0,2	100,0	18 688	21,5
	<b>Pu + Pr s/c</b>	<b>29,9</b>	<b>19,1</b>	<b>26,6</b>	<b>14,0</b>	<b>9,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>35 992</b>	<b>19,4</b>
	Public	29,3	18,6	28,8	13,6	9,0	0,7	0,0	100,0	28 812	19,4
	Privé s/c	32,4	20,8	17,8	15,2	10,9	2,3	0,5	100,0	7 180	19,3
<b>Seconde</b>		1,0	1,6	7,3	17,8	54,9	17,3	0,2	100,0	16 577	30,8
<b>Première</b>	Générale	4,9	7,5	21,7	17,1	35,6	12,9	0,4	100,0	11 661	27,5
	Technologique	10,6	13,9	24,0	20,5	25,3	5,6	0,2	100,0	6 386	24,6
	<b>Ensemble</b>	<b>6,9</b>	<b>9,8</b>	<b>22,5</b>	<b>18,3</b>	<b>32,0</b>	<b>10,3</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>18 046</b>	<b>26,5</b>
<b>Terminale</b>	Générale	4,7	7,8	23,4	20,3	34,3	9,4	0,1	100,0	11 495	27,0
	Technologique	10,4	13,8	24,3	21,5	24,2	5,6	0,2	100,0	6 622	24,5
	<b>Ensemble</b>	<b>6,8</b>	<b>10,0</b>	<b>23,7</b>	<b>20,7</b>	<b>30,6</b>	<b>8,0</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18 117</b>	<b>26,1</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique</b>	<b>Pu + Pr s/c</b>	<b>5,0</b>	<b>7,3</b>	<b>18,1</b>	<b>19,0</b>	<b>38,7</b>	<b>11,7</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>52 741</b>	<b>27,7</b>
	Public	3,1	6,4	17,8	18,5	41,7	12,4	0,0	100,0	40 960	28,3
	Privé s/c	11,5	10,2	19,1	20,7	28,1	9,6	0,8	100,0	11 781	25,6

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.  
Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

## [2] Répartition des divisions selon la taille par cycle et par secteur en 2007 (France métropolitaine + DOM)



Lecture : 12,5 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,2 % dans l'enseignement privé).

## 2 Les établissements

### Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 476 élèves dans le secteur public, et 365 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges, avec 426 élèves pour les établissements publics et 177 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 971 élèves pour le secteur public et de 399 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur huit accueille au moins 1 500 élèves.

### Définitions

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [cf. 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

### → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

## La taille des collèges et des lycées

### [1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	58	1,1	4 504	0,2	203	11,4	12 178	1,9
De 100 à 199 élèves	302	5,8	48 029	1,9	325	18,3	49 342	7,6
De 200 à 299 élèves	601	11,5	151 133	6,1	322	18,1	78 806	12,2
De 300 à 399 élèves	893	17,0	314 232	12,6	266	15,0	92 851	14,3
De 400 à 499 élèves	1 099	20,9	493 173	19,8	213	12,0	95 510	14,7
De 500 à 599 élèves	1 008	19,2	551 033	22,1	159	8,9	86 647	13,4
De 600 à 699 élèves	668	12,7	431 411	17,3	110	6,2	70 950	10,9
De 700 à 799 élèves	356	6,8	264 596	10,6	66	3,7	49 178	7,6
De 800 à 899 élèves	152	2,9	127 460	5,1	43	2,4	36 123	5,6
900 élèves et plus	110	2,1	109 474	4,4	71	4,0	76 552	11,8
<b>Total</b>	<b>5 247</b>	<b>100,0</b>	<b>2 495 045</b>	<b>100,0</b>	<b>1 778</b>	<b>100,0</b>	<b>648 137</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement	476 élèves				365 élèves			

Lecture : 19,2 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 22,1 % des collégiens du Public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

### [2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	3	0,3	235	0,1	271	41,1	13 768	11,8
De 100 à 199 élèves	91	8,9	14 432	3,3	153	23,2	22 855	19,6
De 200 à 299 élèves	193	18,8	48 800	11,1	107	16,2	26 535	22,7
De 300 à 399 élèves	243	23,7	85 463	19,5	74	11,2	25 277	21,6
De 400 à 499 élèves	188	18,3	83 914	19,2	31	4,7	13 698	11,7
De 500 à 599 élèves	139	13,5	75 309	17,2	12	1,8	6 501	5,6
De 600 à 699 élèves	73	7,1	47 208	10,8	5	0,8	3 088	2,6
De 700 à 799 élèves	49	4,8	36 476	8,3	7	1,1	5 082	4,4
De 800 à 899 élèves	18	1,8	15 266	3,5				
900 élèves et plus	30	2,9	30 711	7,0				
<b>Total</b>	<b>1 027</b>	<b>100,0</b>	<b>437 814</b>	<b>100,0</b>	<b>660</b>	<b>100,0</b>	<b>116 804</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement	426 élèves				177 élèves			

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

### [3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	78	0,0	168	15,8	8 630	2
De 100 à 199 élèves	14	0,9	2 257	0,1	194	18,3	28 443	6,7
De 200 à 299 élèves	41	2,6	10 723	0,7	153	14,4	37 629	8,9
De 300 à 399 élèves	66	4,2	23 365	1,5	139	13,1	48 237	11,4
De 400 à 499 élèves	99	6,3	44 354	2,9	98	9,2	43 859	10,3
De 500 à 599 élèves	117	7,5	64 475	4,2	80	7,5	43 807	10,3
De 600 à 699 élèves	118	7,5	76 707	5,1	65	6,1	42 179	9,9
De 700 à 799 élèves	131	8,4	98 087	6,5	39	3,7	29 206	6,9
De 800 à 899 élèves	147	9,4	124 545	8,2	29	2,7	24 461	5,8
De 900 à 1 199 élèves	399	25,5	416 105	27,4	63	5,9	64 855	15,3
De 1 200 à 1 499 élèves	246	15,7	327 060	21,5	25	2,4	33 566	7,9
1 500 élèves et plus	183	11,7	329 989	21,7	10	0,9	19 698	4,6
<b>Total</b>	<b>1 563</b>	<b>100,0</b>	<b>1 517 745</b>	<b>100,0</b>	<b>1 063</b>	<b>100,0</b>	<b>424 570</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne de l'établissement	971 élèves				399 élèves			

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

## Présentation

Après avoir légèrement diminué à la rentrée 2004, la part des élèves demi-pensionnaires augmente régulièrement depuis, passant de 57,5 % à 61,2 % en 2007-2008. Tous cycles confondus, six points séparent le secteur public (62,5 %) du secteur privé (56,2 %) [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 34,6 %.

Dans le secteur public, l'internat poursuit la progression observée depuis la rentrée 2005, pour accueillir un total de 161 300 élèves ; parallèlement, l'externat continue de perdre un grand nombre d'élèves (- 76 200 élèves). Dans le secteur privé, les évolutions vont dans le même sens : le demi-pensionnat continue de progresser (+ 2 %) de même que l'internat (+ 1,7 %) alors que l'externat perd des élèves (- 1,6 %).

En 2007-2008, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externes, plus de 2 942 400 élèves (y compris des classes post-bac) prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public et plus de 710 100 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves), mais concerne 3,5 % des élèves des collèges privés [2]. En 2007, 244 100 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 800 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur.

L'internat est plus développé dans les lycées (7,3 % des élèves), les lycées professionnels (12,4 %), et surtout dans les EREA (49,7 %). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

## Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.
- Tableaux statistiques, n° 6875.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

## [1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

	2003		2004		2005		2006		2007	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Public</b>										
Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3	2 652 991	62,5
Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0	1 428 005	33,7
Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7	161 275	3,8
<b>Total Public</b>	<b>4 450 811</b>	<b>100,0</b>	<b>4 409 511</b>	<b>100,0</b>	<b>4 358 495</b>	<b>100,0</b>	<b>4 295 525</b>	<b>100,0</b>	<b>4 242 271</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>										
Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4	635 064	56,2
Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9	429 356	38,0
Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7	64 799	5,7
<b>Total Privé</b>	<b>1 130 543</b>	<b>100,0</b>	<b>1 130 946</b>	<b>100,0</b>	<b>1 127 079</b>	<b>100,0</b>	<b>1 122 616</b>	<b>100,0</b>	<b>1 129 219</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>										
Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1	3 288 055	61,2
Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8	1 857 361	34,6
Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1	226 074	4,2
<b>Total Public + Privé</b>	<b>5 581 354</b>	<b>100,0</b>	<b>5 540 457</b>	<b>100,0</b>	<b>5 485 574</b>	<b>100,0</b>	<b>5 418 141</b>	<b>100,0</b>	<b>5 371 490</b>	<b>100,0</b>

## [2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (%) (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Public</b>														
Premier cycle	Demi-pens.	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3
	Externes	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3
	Internes	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0
	Externes	34	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,7
	Internes	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3
Second cycle prof.	Demi-pens.	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0
	Externes	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8
	Internes	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2
Second cycle adapté	Demi-pens.	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6
	Externes	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9
	Internes	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5
<b>Privé</b>														
Premier cycle	Demi-pens.	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,1
	Externes	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4
	Internes	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	42,1	41,6	42	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2
	Externes	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9
	Internes	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9
Second cycle prof.	Demi-pens.	32,5	32,4	32,3	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5
	Externes	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3
	Internes	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2
Second cycle adapté	Demi-pens.	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5
	Externes	26,4	25,1	24	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7
	Internes	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8

## [3] Répartition des élèves du second degré et post-bac selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	Lycées	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou prép. div. post-bac
<b>Public</b>	Externes	877 383	389	472 412	159 258	1 509 442	33,8	90 631
	Externes surveillés	6 482	24	2 816	185	9 507	0,2	313
	Demi-pensionnaires	1 602 870	4 954	930 978	218 096	2 756 898	61,8	103 907
	Internes	8 091	5 350	105 337	59 663	178 441	4,0	18 638
	Internes externes	219	38	6 202	612	7 071	0,2	5 599
	<b>Total Public</b>	<b>2 495 045</b>	<b>10 755</b>	<b>1 517 745</b>	<b>437 814</b>	<b>4 461 359</b>	<b>100,0</b>	<b>219 088</b>
<b>Privé</b>	Externes	174 076		200 509	68 385	442 970	37,2	48 476
	Externes surveillés	20 933		11 680	3 783	36 396	3,1	1 534
	Demi-pensionnaires	431 471		175 451	34 822	641 744	54,0	6 680
	Internes	20 897		35 492	9 313	65 702	5,5	3 069
	Internes externes	760		1 438	501	2 699	0,2	533
	<b>Total Privé</b>	<b>648 137</b>		<b>424 570</b>	<b>116 804</b>	<b>1 189 511</b>	<b>100,0</b>	<b>60 292</b>
<b>Ensemble</b>	Externes	1 051 459	389	672 921	227 643	1 952 412	34,6	139 107
	Externes surveillés	27 415	24	14 496	3 968	45 903	0,8	1 847
	Demi-pensionnaires	2 034 341	4 954	1 106 429	252 918	3 398 642	60,1	110 587
	Internes	28 988	5 350	140 829	68 976	244 143	4,3	21 707
	Internes externes	979	38	7 640	1 113	9 770	0,2	6 132
	<b>Total Public + Privé</b>	<b>3 143 182</b>	<b>10 755</b>	<b>1 942 315</b>	<b>554 618</b>	<b>5 650 870</b>	<b>100,0</b>	<b>279 380</b>
<b>Ensemble (%)</b>	Externes	33,5	3,6	34,6	41,0	34,6	34,6	49,8
	Externes surveillés	0,9	0,2	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
	Demi-pensionnaires	64,7	46,1	57,0	45,6	60,1	60,1	39,6
	Internes	0,9	49,7	7,3	12,4	4,3	4,3	7,8
	Internes externes	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	<b>Total Public + Privé</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible.

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé [1].

Le second degré privé scolarise 1 129 000 élèves en 2007-2008, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,2 % de ces élèves ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,2 % pour le second cycle général et technologique et de 89,7 % pour le second cycle professionnel.

La part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante dans le second cycle professionnel et en particulier pour les formations de CAP (44,1 %).

Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années [2].

## Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat (SCOLEGE).

## L'enseignement privé sous contrat et hors contrat

**[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit** (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
<b>Total premier degré privé</b>	<b>516 211</b>	<b>340 969</b>	<b>857 180</b>	<b>13 824</b>	<b>871 004</b>

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

**Avertissement :** En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la poursuite de la grève administrative.

**[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2007-2008** (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
<b>Premier cycle</b>					
Sixième	168 744	98,9	1 880	1,1	170 624
Cinquième	161 005	98,9	1 730	1,1	162 735
Quatrième	160 840	98,8	1 926	1,2	162 766
Troisième	161 410	98,8	2 019	1,2	163 429
<b>Total sixième à troisième</b>	<b>651 999</b>	<b>98,9</b>	<b>7 555</b>	<b>1,1</b>	<b>659 554</b>
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA, Apprenti junior)	5 645	98,7	73	1,3	5 718
<b>Total premier cycle</b>	<b>657 644</b>	<b>98,9</b>	<b>7 628</b>	<b>1,1</b>	<b>665 272</b>
<b>Second cycle professionnel</b>					
CAP en 3 ans	-		187	100,0	187
CAP en 2 ans	15 970	63,5	9 172	36,5	25 142
CAP en 1 an	685	15,3	3 779	84,7	4 464
BEP en 1 et 2 ans	79 676	98,4	1 301	1,6	80 977
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 564	96,8	51	3,2	1 615
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	40 001	96,9	1 274	3,1	41 275
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>137 896</b>	<b>89,7</b>	<b>15 764</b>	<b>10,3</b>	<b>153 660</b>
<b>Second cycle général et technologique</b>					
Seconde	104 399	97,6	2 520	2,4	106 919
Première	101 341	97,1	3 011	2,9	104 352
Terminale	95 400	97,0	2 996	3,0	98 396
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>301 140</b>	<b>97,2</b>	<b>8 527</b>	<b>2,8</b>	<b>309 667</b>
<b>Total général</b>	<b>1 096 680</b>	<b>97,2</b>	<b>31 919</b>	<b>2,8</b>	<b>1 128 599</b>
<b>Prép. diverses et formations complémentaires</b>					
Préparations diverses pré-bac	223	89,9	25	10,1	248
Formations complémentaires	266	85,0	47	15,0	313
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 097 169</b>	<b>97,2</b>	<b>31 991</b>	<b>2,8</b>	<b>1 129 160</b>

## Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2008, on constate une légère amélioration par rapport à 2006 : le nombre moyen d'élèves par appareil passe à 6,1 (contre 6,2) dans les collèges, à 4 (contre 4,4) dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et reste à 3,1 dans les lycées professionnels (LP).

Les trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne, 8,9 professeurs dans les collèges, 5,9 dans les LEGT et 6,1 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 99 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 94,4 % des collèges, 97,4 % des LEGT et 95,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 88,6 % des collèges, 89,3 % des LEGT et 88,7 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

39,7 % des collèges, 45 % des LEGT et 42,4 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 20,9 % des collèges, 32,2 % des LEGT et 29,3 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement : 89,5 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 66,2 % des écoles maternelles et 90,8 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse depuis 2006 concerne également l'utilisation de disposition de contrôle des sites visités dans respectivement 27,9 % et 54,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 60,8 % des écoles maternelles, on compte 20,4 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 47 élèves. 70,8 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 9,8 élèves en moyenne. Et dans les écoles de plus grande taille, on compte 27 élèves par appareil [5].

## Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2008.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école primaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

**Avertissement :** Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

## → Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés, deuxième trimestre 2008.

## [1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 (France métropolitaine + DOM)

Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existants	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	
		Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissements ayant un projet comprenant un volet TIC		
Collèges	3 660	5 250	190 074	6,1	76,5	8,9
LEGT	1 052	1 560	174 815	4,0	72,4	5,9
LP	620	1 072	64 062	3,1	73,8	6,1

## [2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	L'accès à Internet			% d'établissements disposant :			
	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet	
Collèges	99,3	94,4	88,6	84,0	38,5	60,9	35,3
LEGT	99,1	97,4	89,3	88,1	37,7	89,9	51,5
LP	99,1	95,1	88,7	85,2	35,1	79,9	37,1

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

## [3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2008 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	% d'établissements proposant :								
	Informations de vie scolaire accessible en ligne	Parmi les informations de vie scolaire (1)						Agenda de l'établissement	Autres
		Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves			
Collèges	39,7	20,9	21,0	12,3	16,8	13,3	1,3	25,7	25,0
LEGT	45,0	32,2	31,5	18,0	22,6	21,6	1,7	33,3	33,3
LP	42,4	29,3	24,6	14,2	16,0	14,5	1,5	19,1	19,9

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessibles en ligne.

## [4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existantes	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves			
		% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	
Écoles maternelles	5 626	17 713	89,5	66,2	42,3	27,9	26,7
Écoles élémentaires	13 037	33 636	99,1	90,8	60,7	54,4	46,9

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

## [5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2008 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	Moins de 100		60,8	20,4
	100 à 180		34,7	33,1
	Plus de 180		4,5	47,0
Écoles élémentaires	Moins de 150		70,8	9,8
	150 à 300		26,0	14,4
	Plus de 300		3,2	27,0

## Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré, en moyenne, 14 incidents pour l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2005 à juin 2006 inclus), ce qui représente 2,5 incidents pour 100 élèves. Ce sont au total 82 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total et les 5 % qui en ont signalé le plus, un tiers. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 72 % des incidents. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de 55 % des signalements : les violences physiques sans arme (30 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vol (environ 9 % des signalements). Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Un peu plus de 1 600 actes à motivation raciste ou antisémite ont été déclarés, soit 2 % de l'ensemble des signalements. Plus de 80 % des actes de violence signalés en 2005-2006 ont été commis par des élèves. Dans 10 % des cas, l'auteur n'a pas été identifié. Pour les autres actes, 6 % ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,3 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les victimes principales des actes de violence. Pour 56 % des incidents ayant eu pour victime une personne, celle-ci était en effet un élève ou un groupe d'élèves [4]. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 36 % des incidents au cours de l'année scolaire 2005-2006. L'exposition à la violence de la plupart des catégories de personnels, notamment des enseignants, est en augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003. Les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation demeurent cependant les plus exposés.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'information, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30, 06.30.

Sources : Enquête SIGNA n° 76 sur la violence en milieu scolaire.

## Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes : actes dont la qualification pénale est évidente ; actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ; actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire. Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces actes sont répartis en quatre classes d'atteinte : atteintes à la personne ; à la sécurité ; aux biens ; et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la DEPP à la fin de chaque période.

Il n'y a pas de données disponibles sur l'année 2006-2007 en raison du faible nombre de réponses des établissements à l'enquête SIGNA. Un nouveau dispositif **SIVIS** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) a été mis en place à la rentrée scolaire 2007. SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement des actes de violence les plus graves en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" : seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des caractéristiques renseignées, sont enregistrés dans l'application. Cette démarche vise à assurer une homogénéité des déclarations entre les établissements ;
- l'ajout d'un questionnaire visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il permet de mettre en contexte la violence en milieu scolaire au-delà des seuls chiffres bruts fournis par le recensement des incidents ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements et de circonscriptions du premier degré représentatif au niveau national (métropole et DOM).

De plus, SIVIS est une enquête statistique qui a obtenu le label du Conseil national de l'information statistique : les données recensées ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; en particulier, aucune information sur un établissement ne peut être diffusée.

Les premiers résultats de l'enquête SIVIS, sur l'année 2007-2008, seront disponibles à l'automne 2008. Étant donné l'évolution du périmètre des actes recensés, les comparaisons avec les données issues de SIGNA ne seront pas possibles.

## [1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2005-juin 2006)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 800	10,0	1,0
Lycée professionnel	11 058	14,3	3,3
Collège	59 074	14,9	3,1
EREA	1 132	19,5	14,7
<b>Ensemble</b>	<b>82 064</b>	<b>14,0</b>	<b>2,5</b>

Lecture - Pour l'ensemble de l'année scolaire 2005-2006, les collèges ont déclaré globalement 59 074 incidents, ce qui représente 14,9 incidents par collège ou 3,1 incidents pour 100 collégiens.

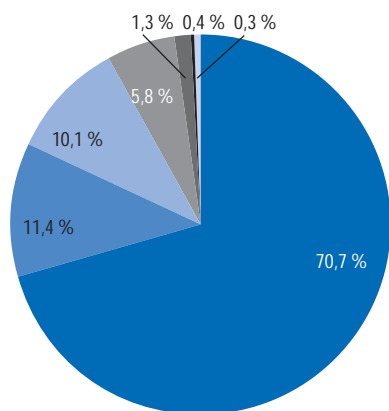
## [2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2005-juin 2006)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,7	24 390
Insultes ou menaces graves	26,0	21 334
Vol ou tentative	8,6	7 022
Autres faits graves (1)	7,0	5 706
Dommmages aux locaux	3,7	3 042
Jet de pierres ou autres projectiles	3,4	2 790
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 884
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 611
Fausse alarme	1,9	1 598
Tags	1,9	1 553
Racket ou tentative	1,9	1 530
Ensemble des autres actes (2)	11,7	9 604
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>82 064</b>

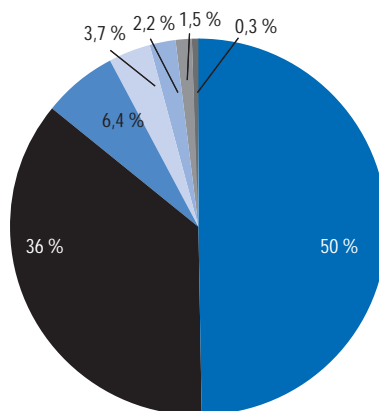
(1) Actes ne figurant pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les consommations de stupéfiants, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les dommages aux véhicules, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages au matériel de sécurité, les tentatives d'incendie, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les tentatives de suicide, les trafics de stupéfiants, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les incendies, les bizutages, les trafics autres que de stupéfiants, les ports d'arme à feu et les suicides.

## [3] Les auteurs des actes de violence



## [4] Les victimes des actes de violence



## Présentation

Pour l'année scolaire 2006-2007, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 5 % des élèves sont absents quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait "régularisation". Cette proportion croît de 2,4 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de mars. La valeur un peu plus élevée de mars s'explique par le nombre important de jours ouvrés associé à la hausse de l'absentéisme au cours de l'année.

Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît de 1,3 % en septembre à 5,8 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 6,3 % à 12,6 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absentéistes reste relativement stable autour de 2 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. En effet, une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 42 % en septembre 2006, et s'élève encore à 21 % en avril 2007. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2007, 44 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 55 % moins de 2 %. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux [2]. Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier 2007, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,6 % des demi-journées de cours prévues, soit plus d'une journée au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 4,5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 5,5 % pour un élève de LEGT et 10 % pour un élève de lycée professionnel [3].

## Définitions

■ **Enquête.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2006-2007 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2006 à avril 2007, car le taux de réponse oscillait autour de 70 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

## L'absentéisme des élèves du second degré

### [1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2006	1,3	1,3	6,3	2,4
Octobre 2006	2,1	3,0	9,2	4,2
Novembre 2006	1,9	3,2	9,0	4,2
Décembre 2006	2,7	4,1	10,0	5,0
Janvier 2007	2,4	4,6	10,9	5,4
Février 2007	2,4	4,6	11,6	5,6
Mars 2007	2,8	5,8	12,6	6,5
Avril 2007	1,9	4,6	11,5	5,4

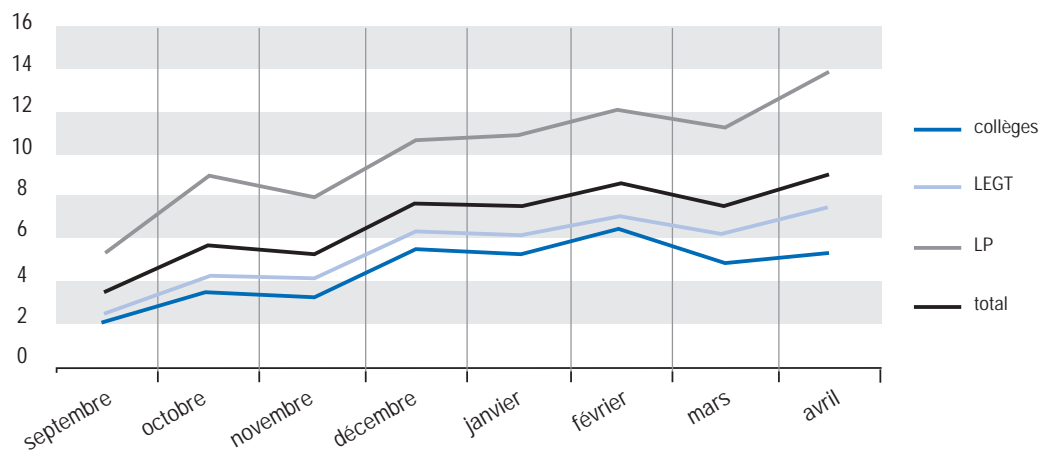
Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absenteïstes croît de 2,4 % en septembre 2006 à 5,6 % en février 2007, et elle est de 6,5 % en mars 2007.

### [2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Total	0,3	1,6	6,1	16,7
Lycée d'enseignement général et technologique	0,2	1,5	5,4	14,6
Collège	0,0	0,7	2,1	5,2
Lycée professionnel	1,9	5,8	14,8	30,2

Lecture - En janvier 2007, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 6,1 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 16,7 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

### [3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)



## Présentation

7 283 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2<sup>nd</sup> degré public en 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, hors EREA (80 établissements sont en EREA), dont 514 cités scolaires regroupant 1 062 établissements du 2<sup>nd</sup> degré. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,5 millions de m<sup>2</sup>, dont 40,4 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25 %. La surface développée hors œuvre totale représente 79 millions de m<sup>2</sup>, dont 75,9 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17,7 m<sup>2</sup> en 2007-2008 contre 16 m<sup>2</sup> en 2001-2002, (écart de 15,1 m<sup>2</sup> dans les collèges à 29,3 m<sup>2</sup> dans les LP), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré.

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 34,2 % de leur surface construite dans les années 1970 et 28,2 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires aux collectivités.

Globalement, les établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,4 % (LP : 74,9 %, collèges : 75,5 %, LEGT : 81,4 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans 25,5 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,1 % qui fonctionnent donc en surcapacité. Ces taux tendent à se réduire depuis six ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (97,2 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (91,2 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour près de 13 élèves.

21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 60,4 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des trois quarts des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,1 %). 94,3 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

## Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

## → Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

## [1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 970	1 060	739	514	7 283
Nombre d'établissements en cité scolaire	277	498	287		1 062
Nombre total d'établissements	5 247	1 558	1 026		7 831
<b>Surfaces (en milliers de m<sup>2</sup>)</b>					
<b>Surface cadastrale</b>	80 963,0	35 218,1	19 050,6	26 257,1	161 488,8
Dont surfaces non-bâties	61 176,3	26 143,0	13 603,3	20 167,5	121 090,1
- Cours de récréation	14 463,4	5 265,0	2 256,7	3 781,0	25 766,1
- Parkings découverts	8 386,7	3 509,7	2 192,1	3 156,3	17 244,8
- Aires sportives découvertes	6 089,6	2 792,0	1 011,7	2 598,9	12 492,2
- Espaces verts	32 236,5	14 576,3	8 142,9	10 631,4	65 587,1
Dont surfaces bâties	19 782,9	9 099,1	5 448,3	6 102,7	40 433,0
<b>Surfaces développées hors œuvre (SDHO)</b>	35 628,4	19 994,3	9 494,3	13 852,1	78 969,1
Dont:					
- SDHO des bâtiments principaux	33 912,6	19 344,2	9 148,3	13 490,2	75 895,3
- Surface des bâtiments démontables	226,7	128,1	74,3	109,2	538,3
Taux d'encombrement (%)					
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,4	25,8	28,6	23,2	25,0

## [2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	15,1	18,5	29,3	19,9	17,7
<b>Ancienneté des bâtiments (en %) :</b>					
- construits avant 1970	28,2	47,7	39,6	65,8	41,2
- construits de 1970 à 1979	34,2	12,7	23,6	16,1	24,3
- construits de 1980 à 1989	12,0	10,4	14,3	4,6	10,5
- construits de 1990 à 1999	15,5	23,6	15,2	10,1	16,5
- construits depuis 2000	10,1	5,6	7,3	3,4	7,5
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement :</b>					
- taux moyen d'occupation (en %)	75,5	81,4	74,9		77,4
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	23,5	33,9	22,8		25,5
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %) :</b>					
- une salle informatique	96,8	98,3	97,3	98,4	97,2
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,5	72,4	88,6	91,9	91,2
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	12,7	15,0	10,7	10,3	12,7
<b>Internats et service de restauration :</b>					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,6	50,2	53,3	73,2	21,0
- taux d'occupation des lits (en %)	60,4	81,2	79,7	77,0	78,5
- part des lits destinés aux filles (en %)	46,0	47,2	35,0	43,8	43,1
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,8	95,7	92,1	99,4	94,3

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

## Présentation

La relance de l'éducation prioritaire s'est poursuivie en 2007-2008. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 253 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

À la rentrée 2007, il y a en France 253 collèges ambition réussite (AR). Les académies offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 13 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 8,5 % pour celle de Lille et 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23 % des collèges sont en ambition réussite contre 4 % en France métropolitaine.

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en AR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

Un collégien sur vingt est scolarisé dans un collège public AR, soit 122 700 élèves. La part des collégiens scolarisés dans un réseau AR va de 12 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 8 % dans celle d'Amiens et 7 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble. Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20 points d'écart en moyenne).

On dénombre plus de 1 700 écoles publiques ambition réussite (AR) en France à la rentrée 2007. Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges AR : la part des écoles AR oscille entre 7 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 6 % pour celle de Lille et 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5 % des écoles sont ambition réussite contre 3 % en France métropolitaine.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire par réseau ambition réussite est de 3,7 et celui d'écoles maternelles à peine inférieur (3,2). Dans les DOM, un réseau ambition réussite contient, en moyenne, 1,8 école maternelle et 4,6 écoles de niveau élémentaire.

Depuis la rentrée 2007, 25 lycées ont été labellisés "ambition réussite" : 11 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées polyvalents et 11 lycées professionnels. Les académies d'Amiens, de Créteil et de Rouen accueillent chacune deux lycées d'enseignement général et technologique et celles de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Reims un. Il y a un lycée polyvalent dans chacune des académies de Créteil, Poitiers et de la Réunion. Enfin, les lycées professionnels se trouvent dans les académies d'Aix-Marseille (2), Créteil (2), Bordeaux, Corse, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rouen et Toulouse.

## Définitions

■ **Les 253 collèges ambition réussite (AR)** sont les unités de référence des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" ont été créés, avant le 1<sup>er</sup> mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et pour la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

■ **Les lycées ambition réussite** s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire, en général, et des réseaux "ambition réussite", en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (note de service n° 2007-079, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2007).

## → Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

**[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (AR) par académie à la rentrée 2007 (Public)**

	Collèges				Écoles AR		Écoles maternelles AR		Écoles élémentaires AR	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	Nbre moyen par réseau	Nombre	Nbre moyen par réseau
Aix-Marseille	27	13,0	13 484	11,7	138	7,3	65	2,4	73	2,7
Amiens	13	7,5	6 412	7,9	122	5,6	60	4,6	62	4,8
Besançon	3	2,6	1 250	2,7	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 199	1,0	25	0,9	13	4,3	12	4,0
Caen	3	2,0	1 130	2,0	22	1,8	10	3,3	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 320	3,0	31	2,4	15	3,8	16	4,0
Corse	1	3,6	403	3,3	5	1,9	-	0,0	5	5,0
Créteil	21	6,1	11 855	6,6	144	5,7	71	3,4	73	3,5
Dijon	2	1,2	805	1,2	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	378	0,3	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	11 015	7,2	193	6,1	92	3,3	101	3,6
Limoges	1	1,3	434	1,6	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	3 906	3,5	79	4,0	40	4,4	39	4,3
Montpellier	6	3,0	2 891	2,8	38	1,9	20	3,3	18	3,0
Nancy-Metz	5	2,1	2 172	2,3	37	1,4	18	3,6	19	3,8
Nantes	9	3,7	2 263	2,3	52	2,6	28	3,1	24	2,7
Nice	6	4,3	3 321	3,9	43	3,8	21	3,5	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	2 909	2,9	54	2,4	26	3,3	28	3,5
Paris	4	3,6	1 675	3,0	33	5,0	16	4,0	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 663	2,6	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 375	2,6	21	1,4	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	632	0,7	13	0,8	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 723	4,7	72	4,0	41	3,7	31	2,8
Strasbourg	6	4,2	3 065	4,1	38	2,3	24	4,0	14	2,3
Toulouse	7	3,0	2 939	2,8	62	2,4	34	4,9	28	4,0
Versailles	21	5,0	10 355	4,4	147	4,5	77	3,7	70	3,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>210</b>	<b>4,1</b>	<b>92 574</b>	<b>3,9</b>	<b>1 460</b>	<b>3,0</b>	<b>734</b>	<b>3,5</b>	<b>726</b>	<b>3,5</b>
Guadeloupe	4	9,3	1 928	6,9	25	8,0	10	2,5	15	3,8
Guyane	12	42,9	8 199	45,8	52	36,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	19,0	4 327	18,9	43	17,2	-	0,0	43	5,4
La Réunion	19	26,0	15 662	27,4	158	31,3	55	2,9	103	5,4
<b>DOM</b>	<b>43</b>	<b>23,1</b>	<b>30 116</b>	<b>23,9</b>	<b>278</b>	<b>23,0</b>	<b>79</b>	<b>1,8</b>	<b>199</b>	<b>4,6</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>253</b>	<b>4,8</b>	<b>122 690</b>	<b>4,9</b>	<b>1 738</b>	<b>3,5</b>	<b>813</b>	<b>3,2</b>	<b>925</b>	<b>3,7</b>

## Présentation

À la rentrée 2007, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 6 200 écoles publiques ou collèges publics. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 3 % dans l'académie de Poitiers et 28 % à Paris, voire 39 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5 % des établissements de l'académie de Poitiers à plus de 25 % pour cinq académies : Lille, Paris, Rouen, Créteil et la Corse.

Dans les DOM, 23 % des écoles et 22 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire, contre respectivement 10 % et 16 % en France métropolitaine. Par contre, 9 % des collèges sont en ZEP, alors qu'en France métropolitaine, ils sont 12 %. Ceci s'explique par le nombre élevé de collèges têtes de réseaux ambition réussite (23 % contre 4 % en France métropolitaine - voir 2.14).

En France, 16 % des collégiens sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 401 600 élèves. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5 % dans l'académie de Poitiers à 24 % dans celle de Rouen et 28 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (54 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001. Dans les DOM, hors Guyane où tous les collèges sont têtes de réseau ambition réussite, la part de collégiens en RRS demeure plus élevée qu'en France métropolitaine.

## Définitions

### ■ Réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire.

L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP), qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 253 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir pages précédentes).

**Avertissement :** suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation & formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des AR/ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

## [1] Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire (hors ambition réussite) à la rentrée 2007 (Public)

	Écoles		dont écoles en ZEP		Collèges				dont collèges en ZEP			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	244	13,0	174	9,3	38	18,4	20 234	17,5	28	13,5	14 119	12,2
Amiens	171	7,8	129	5,9	27	15,6	12 981	16,0	24	13,9	11 957	14,8
Besançon	90	6,6	68	5,0	22	19,1	9 487	20,2	17	14,8	6 851	14,6
Bordeaux	408	15,5	208	7,9	41	16,3	15 709	13,6	23	9,1	9 390	8,1
Caen	46	3,9	45	3,8	10	6,6	4 019	7,2	9	6,0	3 599	6,5
Clermont-Ferrand	49	3,9	28	2,2	18	12,7	8 403	18,8	3	2,1	1 082	2,4
Corse	102	39,4	45	17,4	13	46,4	6 552	54,4	5	17,9	2 181	18,1
Créteil	545	21,5	504	19,8	99	28,5	51 379	28,4	91	26,2	46 728	25,8
Dijon	185	9,2	163	8,1	29	17,9	11 817	18,3	28	17,3	11 321	17,5
Grenoble	215	7,8	186	6,8	41	16,8	19 470	15,7	30	12,3	14 889	12,0
Lille	542	17,2	487	15,5	82	24,9	36 020	23,5	68	20,7	30 116	19,6
Limoges	46	6,8	37	5,5	5	6,5	2 135	8,0	5	6,5	2 135	8,0
Lyon	216	10,9	170	8,6	41	19,6	20 278	18,4	31	14,8	15 837	14,4
Montpellier	150	7,7	134	6,9	21	10,4	11 058	10,7	18	9,0	9 461	9,2
Nancy-Metz	206	7,8	134	5,1	30	12,9	12 223	12,8	25	10,7	9 949	10,4
Nantes	146	7,2	100	4,9	20	8,3	7 953	8,0	13	5,4	4 516	4,5
Nice	63	5,6	53	4,7	10	7,1	5 542	6,4	9	6,4	4 854	5,6
Orléans-Tours	155	7,0	107	4,8	28	11,9	11 448	11,3	23	9,8	8 499	8,4
Paris	184	27,9	156	23,6	28	25,2	12 160	21,9	20	18,0	9 100	16,4
Poitiers	47	2,9	36	2,2	8	5,0	3 540	5,4	7	4,4	3 169	4,9
Reims	126	8,6	118	8,1	25	18,9	10 984	20,5	24	18,2	10 575	19,7
Rennes	113	6,6	30	1,7	18	8,5	5 994	7,0	7	3,3	2 967	3,5
Rouen	179	10,0	172	9,6	45	26,9	19 098	24,1	38	22,8	15 284	19,3
Strasbourg	63	3,8	63	3,8	13	9,0	6 571	8,7	13	9,0	6 571	8,7
Toulouse	171	6,6	38	1,5	20	8,6	5 979	5,8	7	3,0	2 329	2,2
Versailles	593	18,2	379	11,6	84	20,2	43 979	18,9	55	13,2	29 497	12,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 055</b>	<b>10,4</b>	<b>3 764</b>	<b>7,7</b>	<b>816</b>	<b>16,1</b>	<b>375 013</b>	<b>15,8</b>	<b>621</b>	<b>12,3</b>	<b>286 976</b>	<b>12,1</b>
Guadeloupe	58	18,6	14	4,5	11	25,6	6 641	23,7	3	7,0	2 319	8,3
Guyane	30	21,1	30	21,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	74	29,6	54	21,6	11	26,2	4 947	21,6	8	19,0	2 759	12,0
La Réunion	112	22,2	67	13,3	19	26,0	14 571	25,5	6	8,2	4 824	8,4
<b>DOM</b>	<b>274</b>	<b>22,7</b>	<b>165</b>	<b>13,7</b>	<b>41</b>	<b>22,0</b>	<b>26 159</b>	<b>20,8</b>	<b>17</b>	<b>9,1</b>	<b>9 902</b>	<b>7,9</b>
France métro. + DOM	5 329	10,7	3 929	7,9	857	16,3	401 172	16,1	638	12,2	296 878	11,9

### Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan "Universités 2000" qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'INP de Grenoble a pris ce statut en 2007. Le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007. Le nombre d'universités (y compris le CUFR d'Albi) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 10. Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 sous l'influence des lycées privés. Depuis 2006, ce nombre progresse : 8 établissements supplémentaires proposent des STS en 2007. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente également de 8 unités en 2007.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contre-coup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue de 2,8 % en 2007 et celui des écoles de commerce baisse de 4,1 %.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 90 % de ces établissements sont situés en province).

### → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

### Définitions

■ **Universités.** Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

### [1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
<b>Universités (1)</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
<b>IUT</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>104</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>114</b>
<b>IUFM</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Grands établissements</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>STS (2)</b>	<b>1 987</b>	<b>2 015</b>	<b>2 040</b>	<b>2 068</b>	<b>2 100</b>	<b>2 118</b>	<b>2 116</b>	<b>2 109</b>	<b>2 125</b>	<b>2 133</b>
dont publiques	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319
dont privées	784	787	790	793	807	811	805	797	802	814
<b>CPGE (2)</b>	<b>407</b>	<b>407</b>	<b>403</b>	<b>403</b>	<b>403</b>	<b>405</b>	<b>406</b>	<b>407</b>	<b>406</b>	<b>414</b>
dont publiques	309	311	309	311	312	314	315	317	318	324
dont privées	98	96	94	92	91	91	91	90	88	90
<b>Écoles d'ingénieurs</b>	<b>246</b>	<b>245</b>	<b>241</b>	<b>243</b>	<b>243</b>	<b>244</b>	<b>250</b>	<b>246</b>	<b>247</b>	<b>240</b>
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	68	69	66	70	69	70	74
dont publiques, dépendantes des INP	20	21	21	19	20	20	21	21	21	11
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2
dont publiques, indépendantes des universités	85	84	81	85	83	83	85	84	86	85
dont privées	69	68	67	68	68	72	71	69	67	68
<b>Écoles de commerce, gestion et comptabilité</b>	<b>217</b>	<b>224</b>	<b>230</b>	<b>234</b>	<b>225</b>	<b>228</b>	<b>227</b>	<b>223</b>	<b>219</b>	<b>210</b>
<b>Établissements universitaires privés</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Écoles normales supérieures</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Écoles d'architecture</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>20</b>
<b>Écoles supérieures artistiques et culturelles</b>	<b>206</b>	<b>221</b>	<b>239</b>	<b>229</b>	<b>243</b>	<b>238</b>	<b>237</b>	<b>236</b>	<b>235</b>	<b>242</b>
<b>Écoles paramédicales hors université (3)</b>	<b>445</b>	<b>431</b>	<b>420</b>	<b>420</b>	<b>409</b>	<b>420</b>	<b>420</b>	<b>418</b>	<b>412</b>	<b>412</b>
<b>Écoles préparant aux fonctions sociales (3)</b>	<b>134</b>	<b>137</b>	<b>133</b>	<b>133</b>	<b>143</b>	<b>147</b>	<b>143</b>	<b>161</b>	<b>180</b>	<b>180</b>
<b>Autres écoles de spécialités diverses</b>	<b>189</b>	<b>202</b>	<b>197</b>	<b>212</b>	<b>219</b>	<b>221</b>	<b>222</b>	<b>217</b>	<b>212</b>	<b>206</b>
dont écoles juridiques et administratives	42	50	60	64	64	61	62	57	58	56
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	16	18	23	24	25	25	25	24	25
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2006-2007 en 2007-2008.

### [2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2007-2008

Académies	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités			Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Univer- sités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	3	1	87	16	5	12	75
Amiens	1	3	-	1	63	10	3	4	32
Besançon	1	2	2	1	47	9	1	4	16
Bordeaux	5	5	8	1	95	12	6	18	57
Caen	1	3	2	1	53	10	2	3	31
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	44	10	3	3	29
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	4
Dijon	1	3	3	1	55	11	2	4	35
Grenoble	4	5	3	1	105	14	1	5	57
Lille	6	8	4	1	127	25	12	9	101
Limoges	1	1	2	1	31	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	112	20	12	18	104
Montpellier	5	4	2	1	102	12	5	8	59
Nancy-Metz	3	8	4	1	82	15	13	1	45
Nantes	3	6	4	1	142	23	17	13	75
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	29
Orléans-Tours	2	6	4	1	78	10	1	4	31
Poitiers	2	3	2	1	63	9	1	6	20
Reims	1	2	1	1	54	8	2	11	18
Rennes	4	8	7	1	122	22	15	6	84
Rouen	2	3	1	1	61	13	4	2	27
Strasbourg	4	5	6	1	56	13	2	2	42
Toulouse	4	5	1	1	96	15	13	10	75
<b>Total province</b>	<b>63</b>	<b>94</b>	<b>66</b>	<b>23</b>	<b>1 733</b>	<b>295</b>	<b>125</b>	<b>154</b>	<b>1 064</b>
Paris	7	2	2	1	89	49	13	41	195
Créteil	4	9	3	1	110	23	9	3	59
Versailles	5	7	2	1	134	36	19	10	83
<b>Total Île-de-France</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>333</b>	<b>108</b>	<b>41</b>	<b>54</b>	<b>337</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>79</b>	<b>112</b>	<b>73</b>	<b>26</b>	<b>2 066</b>	<b>403</b>	<b>166</b>	<b>208</b>	<b>1 401</b>
Guadeloupe	1	-	-	1	19	4	-	-	6
Guyane	-	1	-	1	3	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	9
La Réunion	1	1	1	1	31	4	-	1	8
<b>France métr. + DOM</b>	<b>81</b>	<b>114</b>	<b>74</b>	<b>30</b>	<b>2 133</b>	<b>414</b>	<b>166</b>	<b>210</b>	<b>1 426</b>

